



Un des deux bâtiments en rez-de-chaussée qui abritaient respectivement le parloir et la salle des commissions, élévation postérieure, vue générale.

IVR32\_20176200032NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

Date de prise de vue : 2017

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation